

ORGANISATION DE LA RENTRÉE POUR NOS ÉLÈVES DE 1^{ère} DIFFÉRENCIÉE QUI PASSENT EN 2^{ème} DIFFÉRENCIÉE

Chers Parents,

Tout d'abord, nous souhaitons vous rassurer suite à la non-obtention du CEB par votre enfant en cette fin d'année. Nous prendrons le temps, en 2^{ème} année différenciée, de revoir la matière avec lui et de l'aider à combler les lacunes pour lui permettre d'obtenir le CEB en juin 2026.

Nous reprenons contact avec vous afin de vous communiquer les documents et renseignements susceptibles de vous aider à préparer la rentrée prochaine de votre enfant en 2^{ème} différenciée.

A. DOCUMENTS EN ANNEXE

Ci-joint à cette lettre, vous trouverez une série d'annexes reprenant l'ensemble des informations pour bien commencer l'année.

1. Les éphémérides pour l'année scolaire 2025-2026. **CE DOCUMENT EST À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT !**
2. Les documents relatifs à la plateforme pour la réservation des repas du midi. **Ces repas seront réservables à partir du 01 septembre 2025.**
3. Un document explicatif concernant les allocations d'études.

B. LES CASIERS

Dans l'école, 50 casiers fermés (par carte magnétique) sont disponibles pour nos élèves de 1^{ère} année et 1^{ère}/2^{ème} différenciée afin qu'ils puissent y ranger leur matériel scolaire (livres, classeurs...). Nous ne pouvons en accueillir davantage pour l'instant dans l'infrastructure actuelle.

Le système mis en place est payant :

- 30 euros pour 9 mois de location (de mi-septembre → mi-juin)
- 10 euros de caution par carte magnétique

Il est à noter qu'un contrat tenant lieu également de règlement d'utilisation est établi :

- Comment et quand puis-je accéder à mon casier ?
- Que puis-je y déposer ?
- Que faire en cas de perte de la carte ?
- ...

Nous imaginons bien que le nombre de candidats dépassera le nombre de casiers. Un tirage au sort sera effectué le cas échéant et une fois les résultats connus, nous préviendrons les élèves par voie d'affichage et leur indiquerons la démarche à suivre : comment payer la location, où et quand obtenir la carte d'accès, comment s'en servir, quelle personne contacter en cas de problème, etc.

Si la location d'un casier vous intéresse, il vous sera proposé d'en faire la demande en début d'année, via le talon-réponse qui sera distribué à la rentrée, par le titulaire.

C. LES TRAVAUX

Depuis 2 années, l'école est en cours de travaux importants visant l'aménagement de 8 nouvelles classes, d'une nouvelle salle de sport, d'une nouvelle cour de récréation avec une passerelle pour joindre nos 2 bâtiment, ainsi que la rénovation complète du bâtiment de la rue Ferrer. Nous nous réjouissons de ces travaux, qui marqueront une nouvelle ère pour notre école, qui deviendra un endroit moderne, innovant et incontournable dans les années à venir dans la Ville-Basse de Charleroi.

Le pouvoir organisateur de l'école, la direction, le maître d'œuvre et l'architecte mettent, d'ores et déjà, tout en œuvre pour limiter au maximum les nuisances, afin que les apprentissages puissent toujours avoir lieu dans de bonnes conditions pour nos élèves. Les travaux devraient être terminé pour décembre 2025... il nous reste plus que quelques mois à patienter.

Localisation des différents degrés

Durant les travaux, les élèves des classes de 1^{ère} année, 2^{ème} année, 4^{ème} année, du TQ et du DASPA auront cours dans le bâtiment de la Rue de Charleville. Les élèves des classes de 3^{ème} année, 5^{ème} année et 6^{ème} année seront dans le bâtiment de la Rue Ferrer et le bâtiment de la Rue de Marcinelle.

Une fois la passerelle construite, il est possible que nous effectuons des changements en cours d'année.

Cours d'éducation physique pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème} années

Passant de 3 salles de sport à une seule salle de sport disponible, nous avons fait le choix de délocaliser les cours d'éducation physique dans les bâtiments du FIT-FIVE, à 20 min à pied de l'école. Merci de prévoir, le jour du cours d'éducation physique, des vêtements et des chaussures adéquats pour se rendre (par tous les temps) à la salle de sport. Il est également prévu que les élèves, toutes années confondues, se rendent à différents moments de l'année à la piscine et à la patinoire.

En janvier, lorsque les travaux, nous l'espérons, seront terminés, nous pourrons rester dans nos installations.

D. DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nous rappelons que toute prolongation des vacances, y compris pour un billet de retour acheté tardivement pour des raisons économiques, n'est pas acceptée et que ces absences seront considérées comme des absences injustifiées (cfr le ROI de l'IND point D.4.).

Le lundi 25 août 2025

- L'accueil de tous les élèves des classes de 1^{ère} se fera **le lundi 25 août 2025 à 10h30**. Les élèves seront accueillis au Forum du bâtiment de la **rue de Charleville, 53**, par la direction et par leur titulaire.
- À partir de là, nous constituerons les classes. Ainsi, durant cette première matinée, nos élèves pourront-ils faire connaissance entre eux et avec leur titulaire.
- Les élèves seront libérés **à 12h30**.
- Pour ce jour, les élèves se muniront uniquement de feuilles et de quoi écrire.
- Le carnet de bord sera fourni par l'école, le jour de la rentrée.
Si l'élève perd ce carnet de bord, il devra s'en procurer un autre, à l'école, en échange d'une somme de 5 €. Il sera tenu ensuite de le remettre à jour.

Le mardi 27 août 2025

- Rendez-vous à 8h10 dans la salle de sport pour y faire les rangs. Les élèves vivront une matinée de cohésion et une après-midi de découverte de l'école.
- Vos enfants seront libérés à 15h15. Ils sortiront par la porte de la Rue de Charleville.

Le mercredi 28 août 2025

Début des cours, selon l'horaire remis par le titulaire.

E. LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Il est important de bien connaître les règles d'un sport avant de commencer une partie, afin d'aller tous dans la même direction et de gagner le match. Il en va de même pour le fonctionnement d'une école ! Merci de reprendre connaissance du règlement d'ordre intérieur, auquel vous avez déjà marqué votre adhésion par l'inscription de votre enfant dans notre établissement.

Forts de l'expérience vécue, le pouvoir organisateur, la direction et les préfets de discipline ont malgré tout dû adapter, préciser et modifier 5 points du règlement :

1° L'identité chrétienne

Les projets éducatif, pédagogique et d'établissement définissent clairement l'Institut comme un lieu d'enseignement catholique où le cours de religion est obligatoire. Cela n'empêche pas d'accueillir, avec tout le respect qui leur est dû, des élèves d'autres confessions religieuses s'accommodant de notre position. Il en résulte, par exemple, que **le port du voile, de l'abaya** (ou de ce qui y ressemble ou s'y substitue) **est interdit dans l'enceinte de l'école** (et donc y compris dans la cour), **ainsi que durant toutes les activités scolaires en dehors de l'école**.

2° L'uniforme

On rappelle le code couleurs de vêtements **unis et sans inscription** (un petit logo est toléré) :

- blanc et bleu marine pour le dessus
- blanc, bleu marine et noir pour le dessous.

Seul le manteau ne doit pas respecter ce code couleurs **et un pull n'est pas un manteau !**

L'uniforme concerne la tenue lorsque l'élève **est dans l'enceinte de l'école**.

Nous souhaitons également préciser notre volonté du respect de l'uniforme par les élèves **lors des réunions en dehors du temps scolaire** (réunions des parents, réunions d'orientation, journée portes ouvertes, proclamation...).

3° La coupe de cheveux

Les garçons auront une coupe de cheveux suffisamment **courte et régulière ne dépassant pas le bas du menton** ; ils ne porteront **ni boucles d'oreilles ou autres**. Les colorations de fantaisie sont interdites.

4° Usage du GSM (en ce compris le smartphone)

L'usage du GSM est interdit dans l'enceinte de l'Institut et dans le cadre de toute activité extrascolaire. **Il est demandé que le GSM soit éteint dès l'entrée dans l'enceinte scolaire**. Son utilisation sera sanctionnée.

5° Une absence lors d'une épreuve sommative

En dehors de la session, si un élève est absent lors d'une épreuve sommative dans le courant de l'année, il doit être couvert par un certificat médical remis dès le retour à l'école. Dans le cas contraire, l'élève sera sanctionné d'un zéro pour cette épreuve.

Lors de la session d'épreuves sommatives en juin, le certificat médical est exigé même pour un seul jour d'absence. **Et la période d'évaluation est réputée avoir commencé le jour ouvrable précédent la première épreuve.** Dès lors, la veille d'une session, toute absence doit être couverte par un certificat médical remis dès le retour à l'école. Dans le cas contraire, l'élève sera sanctionné d'un zéro pour l'épreuve du premier jour de cette session.

Tout élève absent à une évaluation sommative et couvert par un certificat médical repassera son évaluation lors du cours suivant son retour.

Vous retrouverez le ROI dans son intégralité sur le site internet de l'école : www.ind-charleroi.org. Par ailleurs, plusieurs extraits de ce ROI figurent dans le carnet de bord de votre enfant, distribué le 1^{er} jour d'école.

Nous espérons que l'ensemble de ces documents vous donnent un aperçu clair pour cette nouvelle rentrée de votre enfant. Nous restons, aussi, toujours à votre disposition pour toute précision supplémentaire, des permanences étant assurées durant l'été au 53, rue de Charleville, par la direction et par des enseignants. Notez cependant que l'école sera fermée du 14 juillet au 15 août.

Le premier jour de la rentrée scolaire, votre enfant recevra toutes les informations nécessaires concernant les sorties autorisées, les études du soir, la demande pour la location d'un casier, les accès aux plateformes Cabanga et EKILLIBRE, les frais scolaires...

En attendant le plaisir d'accueillir votre enfant en première commune, nous vous assurons, chers Parents, de nos sentiments les meilleurs.

N. DESMET
Directeur adjoint

S. ARICKX
Directeur a.i.



ÉPHÉMÉRIDES 2025-2026

Voici le calendrier avec l'ensemble des dates importantes pour l'année scolaire 2025-2026. Ces dates (à l'exception des congés) sont, malgré tout, susceptibles d'être changées, suite à des évènements indépendants de notre volonté.

Par ailleurs, le futur tronc commun arrive dans un an en 1^{ère} secondaire dans l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, des journées et/ou demi-journées pédagogiques seront à placer tout au long de l'année dans le calendrier. La direction communiquera à temps ces journées et/ou demi-journées qui impliqueront que les élèves resteront à la maison.

Mercredi 10 septembre 2025 : De 12h à 16h – **Temps de formation** à Cabanga pour les parents.

Jeudi 11 septembre 2025 : A 18h00 – **Réunion parents-professeurs** pour les élèves de 1^{re} secondaire et de 1^{re} et 2^e Diff et **temps de formation** à Cabanga pour les parents.

Vendredi 12 septembre 2025 : De 15h à 18h – **Temps de formation** à Cabanga pour les parents.

Lundi 29 septembre 2025 : **Photos** individuelles et de groupes. Merci de veiller à la tenue stricte de l'uniforme.

Du 20 au 31 octobre 2025 : **Congé** de la Toussaint.

Mardi 11 novembre 2025 : **Congé** : Armistice.

Mercredi 12 novembre 2025 : **Cours suspendus pour les élèves de 1^{re}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} TQ et Daspa** afin de permettre aux enseignants de participer aux conseils de classe.
Les élèves de 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} GT-TTr et 5^{ème}, 6^{ème} TQ ont cours normalement.

Du 13 au 14 novembre 2025 : **Cours suspendus pour tous les élèves** afin de permettre aux enseignants de participer aux conseils de classe. Les élèves restent à la maison.

Vendredi 21 novembre 2025 : **Remise du bulletin** (période 1) à tous les élèves.

Mardi 25 novembre 2025 : **Réunion parents-professeurs** sur rendez-vous de 15h30 à 20h00. Les modalités pratiques de prise de rendez-vous vous seront communiquées via une circulaire au début du mois de novembre.

Du 15 au 18 décembre 2025 : **Semaine RCD** (Remédiation, Consolidation, Dépassement) pour tous les élèves.

Vendredi 19 décembre 2025 : **Activités de Noël obligatoires** en matinée.

Du 22 décembre 2025 au 02 janvier 2026 : **Congé de Noël**.

Samedi 24 janvier 2026 : **Matinée Portes ouvertes** à 10h00 pour les futurs élèves de 1^{ère} année.
Fin à 12h00.

Du 09 au 10 février 2026 :	Cours suspendus pour tous les élèves afin de permettre aux enseignants de participer aux conseils de classe. Les élèves restent à la maison.
Mercredi 11 février 2026 :	Cours suspendus pour les élèves de 1^{re}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} TQ et Daspa afin de permettre aux enseignants de participer aux conseils de classe. Les élèves de 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} GT-TTR et 5^{ème}, 6^{ème} TQ ont cours normalement.
Vendredi 13 février 2026 :	Remise du bulletin (période 2) à tous les élèves.
Du 16 au 27 février 2026 :	Congé de détente.
Jeudi 05 mars 2026 :	Réunion parents-professeurs <u>sur rendez-vous</u> de 15h30 à 20h00. Les modalités pratiques de prise de rendez-vous vous seront communiquées via une circulaire mi-mars.
Lundi 06 avril 2026 :	Congé : lundi de Pâques.
Lundi 13 et mardi 14 avril 2026 :	Professeurs en formation. Les élèves restent à la maison.
Samedi 18 avril 2026 :	Soirée talents.
Du 27 avril au 08 mai 2026 :	Congé de printemps.
Jeudi 14 mai 2026 :	Congé : Ascension.
Vendredi 22 mai 2026 :	Portes ouvertes des options GT/ TTr et TQ. Soirée d'orientation pour les élèves de 2 ^{ème} année à 18h30. Soirée d'orientation pour les élèves de 4 ^{ème} année à 19h30.
Lundi 25 mai 2026 :	Congé : lundi de Pentecôte.
Lundi 01 juin 2026 :	Remise du bulletin (période 3) pour tous les élèves de 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} .
Mercredi 10 juin 2026 :	Remise du bulletin (période 3) pour les élèves de 1 ^{re} et 2 ^{ème} .
À partir du 11 juin 2026 :	Organisation des examens pour les élèves de 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} années. Une circulaire spécifique vous sera transmise concernant l'organisation de la fin de l'année.
À partir du 18 juin 2026 :	Organisation des examens pour les élèves du 1 ^{er} degré. Une circulaire spécifique vous sera transmise, concernant l'organisation de la fin de l'année.
Du 25 au 29 juin 2026 :	Cours suspendus pour tous les élèves afin de permettre aux enseignants d'assister aux conseils de classe .
Mardi 30 juin 2026 :	Réunion parents-professeurs OBLIGATOIRE <u>sur rendez-vous</u> de 12h30 à 18h30 pour la remise du bulletin avec les points des examens de juin et la décision du passage ou non dans l'année supérieure.
Du 01 au 02 juillet 2026 :	Dépôt des recours , cours suspendus.
Vendredi 03 juillet 2026 :	Conseils de classe de recours , cours suspendus.

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons été sélectionnés pour assurer le service de restauration dans l'école de votre enfant. Le présent courrier a pour objectif de vous présenter notre partenariat EKILLIBRE, unique en son genre.

C'est après de longues réflexions et analyses de terrain qu'est née l'idée suivante : et si l'on arrivait à trouver des traiteurs pour particuliers qui croient comme nous qu'une nourriture de qualité est un des piliers du développement de l'enfant, et à les embarquer dans une révolution complète de la restauration scolaire ? Et si l'on donnait la possibilité et les moyens à chaque école de servir des repas de qualité à ses élèves ?

En plus d'une livraison quotidienne de repas de qualité et frais du jour, nous mettons un point d'honneur à ce que notre service soit durable et humain. Cela passe notamment par :

- l'utilisation de circuits courts lors de l'approvisionnement de nos traiteurs auprès d'un maximum de producteurs locaux
- des repas, des méthodes de préparation et de conservation adaptés à l'âge et au développement de votre enfant
- des menus élaborés avec l'aide de diététiciens diplômés
- la formation continue sur le terrain des personnes de l'école qui assurent le service aux enfants.

Dès la rentrée de septembre, vous recevrez les indications pour vous inscrire sur la plateforme Ekillibre et les explications pour la commande en ligne et la facturation. **Le début des repas aura lieu le 02 septembre.** Pour la semaine qui précède cette date, merci de prévoir un pique-nique pour votre enfant.

Nous vous annonçons qu'il sera possible d'acheter :

- une demi-baguette avec garniture (ex : jambon-fromage, américain, poulet curry, poulet andalouse, ...) au prix de 3,30€
- un repas complet composé d'un potage, d'un plat et d'un dessert au prix de 5,95€
- du potage au prix de 0,70€.

Soyez certains, chers Parents, que la Direction et le PO de l'école de votre enfant ont fait le bon choix en optant pour une restauration de qualité.

Avec tout notre dévouement,

L'équipe Ekillibre et ses Traiteurs

Document explicatif concernant les allocations d'études

Comment introduire sa demande ?

Chaque année, à partir de juillet et jusqu'au 31 octobre, vous introduisez une demande via notre site internet.

Deux possibilités s'offrent à vous sur
www.allocations-etudes.cfwb.be

Le formulaire électronique
à compléter en ligne.
Il permet une démarche
simplifiée, sécurisée
et sans frais.



Le formulaire papier (PDF)
à télécharger et imprimer.
Puis à compléter et
à renvoyer obligatoirement
par courrier postal
recommandé.



ou

Pour que votre dossier soit recevable, vous devez disposer, à la date de la demande,
d'une composition de ménage établie en Belgique.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.

 **Centre d'appel**

02 413 37 37 du lundi au jeudi de 09h à 12h

Les informations reprises dans cette brochure sont toujours susceptibles de changements.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère - www.fwib.be - 0800 20.000
Administration générale de l'Enseignement - Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement tout au long de la vie - Direction des Allocations et Prêts d'études - www.enseignement.be
Éditrice responsable : Isse-Anne Hanse, Administratrice générale de l'Enseignement, Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles - Graphisme : OAP - Mai 2021.